



© Jelle Goossens



coalition contre la faim



© Chris Claes

Journée mondiale de l'Alimentation 2012
La Coalition contre la Faim demande au Parlement:

**Une politique de soutien du secteur privé
en faveur de l'agriculture familiale**

La coopération au développement belge partage le consensus croissant selon lequel le développement du marché privé local a un rôle important à remplir dans la période post MDG. DGD prépare actuellement une nouvelle note stratégique consacrée au soutien en faveur du secteur privé local dans les pays partenaires; l'instrument principal dont dispose la Belgique, la Société belge d'Investissement pour les pays en développement (BIO) fait actuellement l'objet d'une évaluation approfondie à la demande des pouvoirs publics, actionnaire majoritaire.

La Coalition contre la Faim demande aux autorités belges, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique du développement privé du secteur, d'être particulièrement attentives aux mesures politiques prises en faveur des petits producteurs agricoles.

1. Une politique belge du développement en faveur du soutien au secteur privé doit oser opter résolument pour des investissements dans une agriculture durable et familiale

L'actuelle note stratégique consacrée au secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dispose clairement que la Belgique soutient l'agriculture familiale. Il est important, pour garantir une **politique cohérente et efficace**, que la coopération au développement belge mène sa politique de soutien en faveur du secteur privé en concordance avec cette note stratégique sur l'agriculture. Une organisation, telle que la BIO, est tenue de respecter la note stratégique et d'être attentive, dans son fonctionnement et ses stratégies, aux moyens à investir pour soutenir les agriculteurs familiaux ayant le sens de l'entreprise.

2. La coopération au développement belge doit être davantage axée sur le 'missing middle' dans le secteur de l'agriculture

Nous constatons que le secteur agricole dans les pays en développement présente un fossé – appelé le 'missing middle' – entre les petits prêts accordés par le biais du micro-financement et les grandes entreprises qui ont un accès relativement aisé au crédit. Des agriculteurs ambitieux dans le sud restent confrontés à un accès difficile au crédit, ce qui entrave le développement et la lutte contre la pauvreté. Il est important que la **nouvelle note stratégique** propose une réponse et donne la priorité au développement de stratégies appropriées permettant de combler le fossé en matière de financement. Il faut approfondir et affiner les possibilités d'octroyer du crédit aux entrepreneurs agricoles familiaux par le biais de la **BIO**. Si elle souhaite vraiment réaliser des investissements favorisant le développement, il est absolument nécessaire d'investir dans de petites exploitations agricoles prometteuses.

3. Les pouvoirs publics doivent adapter leur exigence de rendement vis-à-vis de la BIO

L'accès au financement est d'une importance cruciale pour lancer ou étendre une entreprise. C'est un défi sans cesse récurrent pour de nombreuses exploitations agricoles familiales. La principale pierre d'achoppement qui empêche actuellement la BIO de soutenir également les petites PME agricoles est l'exigence consistant à garantir un rendement de 5% environ, ainsi que les prétendus coûts de transaction. La Coalition contre la Faim demande aux autorités belges de **réduire au moins en partie l'exigence de rendement de la BIO de 5 %** et de mettre des moyens supplémentaires à la disposition de la BIO auxquels l'exigence de rendement ne s'applique pas. Il est nécessaire qu'une organisation telle que la BIO – qui vise, outre la rentabilité économique, également la rentabilité sociale et écologique – ose prendre davantage de risques pour investir dans des projets innovateurs et agro-écologiques dont l'objectif est de combattre effectivement la pauvreté.

4. L'octroi de crédits doit plus souvent aller de pair avec une assistance technique et le développement des capacités

Les paysans sont confrontés à des entreprises qui acquièrent une puissance économique de plus en plus grande sur les marchés locaux. A l'échelle mondiale, un grand nombre d'exploitations agricoles familiales font face à un nombre restreint de fournisseurs, de commerçants et de sociétés de transformation. Une politique progressive belge en matière de régulation du commerce et du marché doit aller de pair avec le développement des capacités, afin de garantir une répartition plus équitable des coûts et des risques. Les agriculteurs familiaux **ont besoin d'être aidés pour accéder à l'expertise technique, à une formation en 'business', à des instruments adaptés et à des crédits**. C'est pourquoi, les instruments appropriés de financement doivent aller de pair avec une assistance technique et le développement des capacités.

5. Optimiser la coopération entre les différents acteurs dans le domaine du développement du secteur privé de l'agriculture

Tous les acteurs de la coopération au développement belge peuvent aider à investir dans les capacités des entreprises agricoles. La **CTB** peut coopérer au soutien d'une politique agricole dans un pays partenaire qui crée les conditions pour permettre à de petites exploitations agricoles d'accéder au marché et d'être compétitives; les **ong** peuvent assumer un rôle de soutien aux organisations de producteurs en tant que 'business units' et peuvent renforcer leur capacité et leur position de négociation; les **entreprises** peuvent aider les agriculteurs à accéder à l'expertise technique, à une formation en 'business', à des instruments adaptés et à des crédits. La **Plateforme Agriculture** peut encourager l'échange entre les différents acteurs sur ce thème.

Que peut faire le Parlement?

- Organiser une audition ou poser une question parlementaire sur les notes stratégiques 'aide au secteur privé local' et la cohérence avec les autres notes stratégiques.
- Organiser une audition complémentaire dans le cadre de l'évaluation de la BIO, qui porte surtout sur la question du 'modèle' que nous voulons pour une banque belge du développement, axée sur le secteur privé local dans le sud.
- Poser une question parlementaire sur la cohérence entre l'avant-projet de la nouvelle loi sur la coopération au développement et les instruments tels que la BIO, liés aux principes et aux objectifs préconisés par la loi.
- Prévoir dans la nouvelle loi sur la coopération au développement que la note stratégique 'soutien au secteur privé local' (à l'instar de toutes les autres notes stratégiques) sera examinée et approuvée par le parlement.
- Vérifier si l'élaboration d'une note stratégique a proposé une procédure de consultation transparente de tous les acteurs concernés.

Contact:

Saartje Boutsen
saartje.boutsen@vredeseilanden.be
016 31 65 92

Jan Van de Poel
jan.vandepoel@11.be
02 536 11 95